

Maître d'Ouvrage

**CHAMBRE DES METIERS ET
DE L'ARTISANAT**
20 Rue des Arts et Métiers
ZAC Bouchayer-Viallet
38206 GRENOBLE Cedex 1
Tel : 04 76 70 82 09

Assistant Maître d'Ouvrage

DESTIM
50 Chemin du Fais
38350 BILLIEU
Tel : 04 76 06 69 69

Travaux de rénovation thermique du pôle automobile de l'EFMA - Tranche 1 - 38308 BOURGOIN JALLIEU

- PHASE P.R.O. -

C.C.T.P.

Lot N°05 PORTES SECTIONNELLES

ARCHITECTE

ATELIER TRAIT DE PLUME
Immeuble Woopa
10 Avenue des Canuts
69120 - VAULX EN VELIN
Portable : 06 22 76 26 45

B.E.T. FLUIDES

SLTB
2 Avenue Eugène Hénaff
69120 - VAULX EN VELIN
Tel : 04 72 04 25 31

Economiste

PROCOBAT
Immeuble Woopa
Immeuble WOOPA
10 avenue des Canuts
69120 - VAULX EN VELIN

Sommaire

1 PRESCRIPTIONS GENERALES	2
1.1 GENERALITES	2
1.1 1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	2
1.1 2 CONTENU DU MARCHE	2
1.1 3 PLANS D'ATELIER ET DE CHANTIER	2
1.2 DONNEES ET CONTRAINTES LIEES AU SITE	2
1.2 1 RECONNAISSANCE DES LIEUX	2
1.2 2 OCCUPATIONS DES LOCAUX	2
1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	3
1.3 1 NORMES ET REGLEMENTS	3
1.3 2 QUALITE DES MATERIAUX	3
1.3 3 EXECUTION DES TRAVAUX	3
1.3 4 CYCLES D'UTILISATION	3
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES - PORTE SECTIONNELLE	4
2.1 PORTE INDUSTRIELLE A COMMANDE MOTORISEE	4
2.1.1 PORTES SECTIONNELLES	5
2.1.1 1 Dépose de portes sectionnelles	6
2.1.1 2 Dimensions prévisionnelles : 2,90 x ht 2,90 - classe d'utilisation 5	6
2.1.1 3 Dimensions prévisionnelles : 3,30 x ht 3,30 - classe d'utilisation 5	6

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 GENERALITES

1.1 1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent cahier règle les conditions particulières d'exécution des fermetures de garages en vue de la réalisation du projet :

Travaux de rénovation thermique du pôle automobile de l'EFMA - Tranche 1
10 Rue Saint Honoré
38308 BOURGOIN JALLIEU

pour le compte de :

CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

1.1 2 CONTENU DU MARCHE

Sont à la charge du présent lot :

- la vérification des cotes et dimensions des ouvertures sur place,
- les études, dessins d'exécution et détails des ouvrages nécessaires à l'exécution du projet,
- la fabrication en atelier, le transport à pied d'oeuvre, le stockage, la pose, la fixation et le raccordement des ensembles prévus au présent C.C.T.P.,
- la protection des ouvrages avant et après leur pose,
- le réglage et l'ajustage des ensembles nécessaires pour obtenir un fonctionnement parfait,
- les essais COPREC à réaliser sur les installations de portes automatiques de garage, tels qu'ils sont définis au chapitre PA du document technique COPREC n°2 - octobre 1998,
- l'enlèvement des gravois, déchets et emballages occasionnés par les travaux à la charge du présent lot.

1.1 3 PLANS D'ATELIER ET DE CHANTIER

Avant tout début des travaux, l'entrepreneur devra établir tous les dessins et épures nécessaires. Ces dessins seront cotés et indiqueront les détails d'assemblage, les emplacements des ferrures, avec mention de leurs sections. Ces documents devront être soumis à l'approbation du maître d'oeuvre et du bureau de contrôle. En fin de chantier, un jeu des documents à jour, en fonction de l'exécution, sera remis au maître d'ouvrage.

1.2 DONNEES ET CONTRAINTES LIEES AU SITE

1.2 1 RECONNAISSANCE DES LIEUX

Les entreprises devront avoir effectué sur place toutes reconnaissances des lieux nécessaires à leur étude, avoir apprécié toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer du fait de la configuration de l'ouvrage, de ses servitudes ou de sa composition.

Les dispositions de reconnaissance des lieux sont stipulées au CCAP et Règlement de Consultation.

Elles prendront connaissance de la configuration du site et du bâti afin d'apprécier parfaitement les difficultés d'accès et d'organisation du chantier.

1.2 2 OCCUPATIONS DES LOCAUX

L'ensemble des travaux sera réalisé en site occupé. L'entreprise prendra en compte le phasage et le planning des travaux respectant l'occupation des lieux.

1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.3 1 NORMES ET REGLEMENTS

Les fournitures et travaux du présent lot seront conformes aux normes et règlements en vigueur, y compris leur mise à jour éventuelle, notamment :

- NF P 25-201 -(Réf. DTU 34.1) - Ouvrages de fermetures pour baies libres de mai 1993 et de l'amendement n°1 de juin 1994,
- NF P 25-101 - Fermetures extérieures de bâtiment - Définition - Classification - Désignation de janvier 1980,
- NF P 25-362 - Fermetures pour baies libres et portails - Spécifications techniques - Règles de sécurité d'octobre 1992,
- NF P 34-301 - Tôles d'acier galvanisées prélaquées en continu - Spécifications de décembre 1994 - NF P 34-501 - Tôles d'acier galvanisées prélaquées en continu - Techniques des essais,
- FD P25-203 (Réf. DTU 34.3) - choix des portes industrielles, commerciales et de garage en fonction de leur exposition au vent d'avril 2006 * Décret du 5 juillet 1990 concernant les portes de garage,
- Règles CM 66 - Règles de calcul des constructions en acier,
- Cahier des charges applicables aux travaux de menuiseries, ferronnerie, quincaillerie et petite charpente métallique,
- Arrêté du 2 juillet 2004 (JO du 5 août 2004) : les installations de portes et de portails automatiques doivent être conformes au référentiel européen (NF EN 13241-1, etc...) et doivent comporter le marquage CE.

1.3 2 QUALITE DES MATERIAUX

Pour certains matériaux et produits, le choix du concepteur ne peut être défini d'une manière précise sans faire référence à un matériel ou produit d'un modèle, d'une marque, les marques et modèles indiqués ci-après dans le CCTP ne sont donnés qu'à titre de référence et à titre strictement indicatif.

Les entrepreneurs auront toute latitude pour proposer des matériels et produits d'autres marques et modèles, sous réserve qu'ils soient au moins équivalents en qualité, dimensions formes, aspects, etc...

Approvisionnement :

Les peintures agréées doivent arriver prêtes à l'emploi sur le chantier dans des emballages fermés et étiquetés, avec les mentions prévues à l'article 3.3 de la norme NF P 74-201.

Choix - échantillons - essais :

Les tons de peinture seront définis par le Maître d'oeuvre.

Des surfaces témoins de dimensions suffisantes seront soumises à l'agrément du Maître d'oeuvre pour chaque ton ou coloris.

A la demande de celui-ci, un échantillon de chacun des produits pourra être déposé au bureau de chantier.

Il pourra faire l'objet d'un essai à proximité de la surface témoin.

1.3 3 EXECUTION DES TRAVAUX

L'entrepreneur du présent lot se conformera aux prescriptions du C.C.A.P. décrites à l'article 8, en particulier il devra indiquer en temps utile aux titulaires des lots "gros oeuvre" et "serrurerie" les réservations à effectuer pour l'incorporation et les fixations de ses ouvrages.

Ces fixations seront toujours à la charge du présent lot.

1.3 4 CYCLES D'UTILISATION

Rappel :

Norme NF P 25-362 d'Octobre 1992 Article 6.2 Parcours de référence horaire garanti :

Le tableau 4 définit des valeurs de parcours de référence horaire garanti (exprimées en mètres) associées à six classes d'utilisation ou limites de fonctionnement des fermetures, moyennant un entretien normal comportant le changement des pièces d'usure et de sécurité préconisé par le constructeur.

Tableau 4 : Parcours de référence horaire garanti en fonction d'une classe d'utilisation pour fermetures pour baies libres fonctionnant en atmosphère normale.

Classe d'utilisation	Nombre de cycles par jour	Nombre de cycles par an	Parcours de
----------------------	---------------------------	-------------------------	-------------

...Suite de "1.3 4 CYCLES D'UTILISATION..."

référence horaire garanti (m)

1	≤ 6	≤ 2400	16
2	≤ 16	≤ 6400	75
3	≤ 40	≤ 16000	100
4	≤ 100	≤ 40000	150
5	≤ 250	≤ 100000	200
6	≤ 630	≤ 252000	250

Il appartient au maître d'ouvrage ou à son mandataire de préciser la classe d'utilisation envisagée.

Dans le cas de portes automatiques ou semi-automatiques de garage, la détermination de la classe de trafic est facilitée par la considération suivante :

« Il est généralement admis, en première approximation, que le nombre de cycles par jour est le double de la capacité d'un parking lorsque celui-ci est équipé d'une seule porte, et est égal à la capacité du parking quand celui-ci est équipé de deux portes (une entrée et une sortie) ».

Les classes suivantes sont recommandées :

- ensembles collectifs : classes 2 - 4 - 5,
- maisons individuelles : classe 1.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES - PORTE SECTIONNELLE

2.1 PORTE INDUSTRIELLE A COMMANDE MOTORISEE

2.1.1 PORTES SECTIONNELLES

Porte sectionnelle composée de panneaux isolés et articulés entre eux par profils d'articulation continus anti-pince doigt, comprenant :

Tablier :

- panneaux type sandwich, constitués de deux parois en tôle d'acier galvanisée et laquée avec remplissage en mousse polyuréthane épaisseur 50 mm, profils haut et bas en aluminium extrudé, anodisé, formant l'articulation entre panneaux avec une charnière continue en élastomère,
- lame inférieure en matière élastique en pied de tablier destinée à éviter le contact dur suivant normalisation,

- guidages latéraux par doubles galets en nylon sur roulements à billes, montés sur palonniers articulés de part et d'autre du profil bas de chaque panneau.

Rails de guidage

- ossature support des rails et des mécanismes et butées de manoeuvre en tubes carrés ou rectangulaires d'acier galvanisé,
- rails profilés en acier galvanisé,
- habillage des jambages et traverse haute en tôle d'acier galvanisé, laquée dito tablier, avec joints d'étanchéité périphérique.

Traverse haute :

- support de profil en matière élastique dito lame inférieure sur tablier.

Finition :

- toutes les pièces métalliques protégées contre la corrosion, et notamment pour celles en acier, ainsi que les tôles sur leur 2 faces par galvanisation à chaud Z 225 suivant NF EN 10.142, revêtues d'une couche de peinture primaire réactive soudable (GPRS).

Manoeuvre motorisée :

- compensateur par ressorts hélicoïdaux avec parachutes de sécurité,
- motorisation type "intensif" avec limiteur de couple ou tout autre système limitant l'effort de poussée et permettant la manoeuvre manuelle (directe) de secours, suivant NF P 25.362,
- treuil à chaîne ou à manivelle pour manoeuvre manuelle.

Tableau de commandes et protection :

- . coffret électrique double isolation IP 559, avec porte à verrou fermant à clé, pour puissance et commande alimentée en triphasé 220/380 Volts comprenant les divers organes (protections, relais, temporisateurs, contacteurs, etc...).

Sécurité et signalisation :

- sécurité positive,
- signalisation de fonctionnement par feux clignotants extérieurs et intérieurs,
- éclairage complémentaire de la zone,
- aire dangereuse de mouvement accessible au public (ADMAP), balisée par peinture de sol spéciale de couleurs alternées jaune et noir suivant normalisation.

Fonctionnement :

- ouverture commandée par le conducteur,
- allumage des feux clignotants jusqu'à refermeture complète,
- maintien de la porte ouverte par temporisation (réglable de 0 à 180 secondes) asservie à la détection de présence par barrière infra-rouge,
- fermeture automatique de la porte si aucun véhicule, objet ou personne n'est venu couper le faisceau.

Mise en oeuvre :

- pose en embrasure BA ou sur structure acier y compris :
- . plans de réservations à fournir au lot Gros oeuvre ou au lot Charpente métallique selon type de structure,
- . caractéristiques de tension et puissance du courant électrique d'alimentation, pour la ligne à fournir par le lot Electricité ainsi que la localisation à droite ou à gauche du coffret de raccordement,
- . raccordements, câblages, programmations, réglages et essais de toutes les commandes et fonctions électriques et mécaniques,
- . fixations par scellements ou par boulonnage inox,
- . fixations par chevilles acier traitées inoxydables compris perçages, boulons, rondelles, écrous en acier inoxydable.

2.1.1 1 Dépose de portes sectionnelles

Pour ouverture supérieure à 2,50 x ht 2,50 m, ouvrage comprenant :

- Le brochage et le descellement des happes de fixations, le rebouchement des trous de scellement,
- Toutes précautions seront prises pour conserver en état les tableaux et encadrements intérieurs,
- Coltinage, tri et évacuation de l'ensemble des gravois aux centres de stockages de classes appropriées.

Mode de métré : une unité par vantail.

▸ **Localisation :**

Suivant plans Architectes, les portes sectionnelles existantes



2.1.1 2 Dimensions prévisionnelles : 2,90 x ht 2,90 - classe d'utilisation 5

Mode de métré : unité.

▸ **Localisation :**

Suivant plan de l'architecte, dans les façades en bardage à remplacer

2.1.1 3 Dimensions prévisionnelles : 3,30 x ht 3,30 - classe d'utilisation 5

Nota : Ouvrage à réaliser suivant plan de détail de principe de l'Architecte.

Mode de métré : unité.

▸ **Localisation :**

Suivant plan de l'architecte, dans les façades en bardage à remplacer